

PROCES VERBAL
Conseil municipal du 15 décembre 2022

L'an deux mille vingt deux, le 15 du mois de décembre , le conseil municipal de la commune d'Auberchicourt s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances conformément à la convocation adressée par Madame Marie-Hélène Leroy, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 27
Date de convocation : le 8 décembre 2022

Etaient présents : Mesdames Leroy, Caron, Bétrancourt, Laudoux, Thelliez, Lasselin, Richard, Fleurquin ,Glineur, Eickmayer, Silvert, Boleux.
Messieurs Devenot, Baelus, Szatan, , Fleury, Dessaint, Coquelle, Eve, Roche, Jouvenet, Debaisieux, Sieradzki, Mroczkowski.

Etaient excusés : Madame Morel, Madame Lukowiak, Monsieur Feledy,

Procurations : Madame LUKOWIAK à Monsieur BAELUS
Madame MOREL à Madame LAUDOUX

Madame Le Maire propose de **nommer un secrétaire** de séance en la personne de :
Madame Thelliez

Le procès-verbal du conseil municipal du 26 septembre 2022 a été adopté à l'unanimité.

On passe à l'ordre du jour :

1) Remerciements

Madame le Maire informe des remerciements suivants reçus :

- De l'association la Tour du chaufour pour la subvention exceptionnelle
- De l'association les Loups Pêcheurs pour la subvention exceptionnelle
- Du Club petite menuiserie pour la subvention exceptionnelle
- De la Paroisse pour l'entretien de l'église

2) Passeports pour les associations

Madame le Maire informe des demandes suivantes pour la participation de 15€ par enfant, dans le cadre du passeport associations:

ASEFA	15 enfants x 15€	=225€
BASKET	9 enfants x 15€	=135€
ECOLE DE MUSIQUE	8 enfants x 15€	=120€
HARMONIE	6 enfants x 15€	=90€
K'DANSE	21 enfants x 15€	=315€
M'DANSER	13 enfants X 15 €	=195€
	TOTAL	=1.080€

Le conseil municipal après avoir délibéré et à l'unanimité autorise le versement de la participation de 15 € comme définit ci-dessus.

3) Demandes de subventions

Madame le Maire informe des demandes suivantes :

- L'association des jardiniers du Mont de la Paix sollicite une subvention exceptionnelle pour leur projet d'augmenter la superficie de « carpo » pour récupérer davantage d'eau de pluie. Le coût du matériel nécessaire est de 364€45.

Le conseil municipal après avoir délibéré et à l'unanimité décide du versement de la subvention de 365€

- L'association « AF photo » sollicite une subvention exceptionnelle pour leur exposition. Il est proposé de leur octroyer 200€.

Le conseil municipal après avoir délibéré et à l'unanimité décide du versement de la subvention de 200€

- Dans le cadre de la TFBP avec la SIA, il est sollicité l'autorisation de verser une subvention exceptionnelle de 1.000€ au foyer de vie Bernard Pagniez, dans le cadre du projet « handidanse ».

Le conseil municipal après avoir délibéré et à l'unanimité décide du versement de la subvention de 1000€

4) Personnel communal

- Madame le Maire sollicite l'autorisation de créer un poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à temps complet

Le conseil municipal après avoir délibéré et à l'unanimité décide de la création du poste d'adjoint administratif de 1ere classe à temps complet et de son inscription au budget de la commune

- Madame le Maire sollicite l'autorisation d'octroyer un prêt communal à deux agents de la commune, pour effectuer des travaux.

Le conseil municipal après avoir délibéré et à l'unanimité décide d'octroyer un prêt communal à deux agents de la commune

- Recensement de la population en janvier 2023 : Madame le Maire informe que l'Etat octroie une dotation forfaitaire de 8.317€. Il est proposé une rémunération de 4€29 par logement pour le recensement 2023.
- Madame Katalyne Depreux est coordinateur communal et Madame Michelle Lefebvre coordinateur suppléant
- Les candidats sont :
 - Myriam CADET :
 - Lydie GOULOIS :
 - Vinciane SAUTIERES :
 - Colleen SAUTIERES :
 - Lisa GLOWACKI :
 - Cathy OFFROY :
 - Lucie LAISNÉ :
 - Murielle DRECQ :
 - Camille MIDAVAINÉ :

Le conseil municipal après avoir délibéré et à l'unanimité :

- décide de nommer Mme Depreux et Mme Lefebvre coordinateurs

-autorise le recrutement tel que définit ci- dessus, aux conditions indiquées ci-dessus.

5) Garanties d'emprunts

- Madame le Maire informe de la demande du bailleur social Norévie, pour un accord de principe pour des garanties d'emprunts, pour la réhabilitation de 10 logements situés Voie Romaine, pour :

-un prêt CDC PAM de 495.999€ sur 25 ans au taux du livret A de 0,25%
-un prêt PAM ECO-PRET de 54.000€ sur 25 ans au taux du livret A de 0,25%

Le conseil municipal après avoir délibéré et à l'unanimité donne son accord de principe pour la garantie d'emprunts concernant la réhabilitation de 10 logements, voie romaine, et autorise Madame Le Maire à signer les documents y afférents.

6) Noms des futures rues Maisons et Cités

Madame le Maire informe que le futur lotissement autour de l'EHPAD comprendra 5 rues. Le conseil municipal doit choisir les noms de cette future voirie.

Le conseil municipal après avoir délibéré et à l'unanimité décide de sélectionner des noms d'oiseaux et de faire une proposition à Maisons et cités.

7) Comité FTU

Madame le Maire informe que le conseil municipal doit de nouveau nommer les membres pour le comité FTU (fonds de travaux urbains).

Une réunion a eu lieu le 24 octobre 2022.

Les personnes suivantes proposent leurs candidatures :

Membres ayant une voix délibérante :

- Madame Cathy Offroy, du conseil citoyen
- Monsieur Alain Gaudens, du conseil citoyen
- Monsieur Florimond Cambay, du conseil citoyen
- Madame Claire Mampaey, du conseil citoyen

Membres ayant une voix consultative :

- Madame Marie-Hélène Leroy, Maire
- Monsieur Olivier Baelus, Adjoint au Maire
- Monsieur Jean Szatan, Adjoint au Maire
- Madame Murielle Caron, Adjointe au Maire
- Monsieur Sébastien Kebdi, CCCO
- Monsieur Davis Carlier, CCCO
- Monsieur Jean-Michel Rémy, Mairie
- Monsieur Christophe Leroy, Mairie
- Madame Sandra Taisne, Mairie

Le conseil municipal après avoir délibéré et à l'unanimité décide de retenir les personnes de la liste ci-dessus.

8) Bail locatif pour le local 69 rue de la Paix

Madame le Maire rappelle que le local situé 69 rue de la Paix est loué à la société « les cafés Merlin ». Sa situation ne lui permet plus de louer ce local et il souhaite résilier le bail à la date du 31 janvier 2023.

Le conseil municipal après avoir délibéré et à l'unanimité autorise Madame Le Maire à résilier le bail de la société « les cafés Merlin » et à signer tous les documents y afférant.

9) Achats de columbarium et cavurnes

Madame le Maire informe du projet de pose de columbarium et de cavurnes.

Un tarif devra être instauré pour les cavurnes.

10) Commission des fêtes du 19 octobre 2022

Etaient présent (es) : Messieurs DEVENOT Georges, JOUVENET Philippe, EVE Jean-François, Mesdames MOREL Marie-Jeanne, LASSELIN Yveline, RICHARD Nathalie, LAUDOUX Dominique.

Etaient excusé (es) : Madame le Maire, THELLIEZ Carole, GLINEUR Laurie, LUKOWIAK Sylvie, Messieurs ROCHE Marc, FELEDY Fred, DEBAISIEUX Jean-Claude, MROCKOWSKI Jean-Claude.

Calendrier prévisionnel des fêtes de 2023 :

Il sera présenté au prochain conseil municipal.

La commission émet un avis favorable

Dimanche 20 Novembre : bourse aux jouets et objets de puériculture

1,50 euros – 2 tables maxi par inscription.

Horaires : 9 h à 14 h à la salle des fêtes

La commission émet un avis favorable

Vendredi 16 décembre 2022 : Noël du personnel

Pour info – à 18 heures en Mairie

La commission émet un avis favorable

Samedi 17 Décembre 2022 :

Descente du père Noël : coût prestation : 650 euros net

Mr Curella fera le Père Noël – Place Suzanne Lanoy à 19 h 30

La commission émet un avis favorable

Marché de Noël :

Pour info, il se fera Boulevard Coquelet.

Feu artificiel :

3 devis ont été demandés :

- Compagnie Pok
- Société SEDI
- Société AS Production

Réponse unique de la Cie ok

Proposition d'un devis de 8432 euros (feu artificiel, batucada kak 40, échassiers) intitulé « LE PLUS BEAU DES NOEL »

La commission émet un avis favorable pour la prestation de la Cie Pok

Divers :

Pièce de théâtre le 26 Novembre 2022 proposée par la Compagnie « la Bricole » pour un coût de 500 euros et 150 euros pour l'éclairage.

Le spectacle commence à 20 heures (durée 2 h 15) à la salle des fêtes.

Entrée gratuite.

La commission émet un avis favorable

Choix de la pâtisserie au gouter des aînés

La commission a choisi un éclair au café ou chocolat et une tartelette aux fruits.

Pour info, les aînés doivent s'inscrire en Mairie.

La commission émet un avis favorable

Manège enfantin pour la descente du père Noël :

Coût : 550 euros

La commission émet un avis favorable

Promenades en poneys :

Voir un centre équestre pour participer.

Payé par la commune et gratuit pour les enfants.

La commission émet un avis favorable

Calendrier prévisionnel des fêtes pour 2023 :

CALENDRIER PREVISIONNEL DES FETES 2023

Jour	Date	Heure	Manifestation	Lieu
Vendredi	06/01/23		Vœux du Maire	Salle des fêtes
Samedi	25/03/23		Projet de spectacle	Eglise
Vend-sam-dim	31/03-1 -2/04		Salon de l'artisanat et peinture	Salle Besson
Vendredi	28/04/23	17h30	Journée de la déportation	Salle Coquelet
Dimanche	09/04/23		Chasse à l'œuf	Chaufour
Dimanche	16/04/23		Parcours du coeur	Salle Coquelet
Lundi	01/05/23		Fête du travail	Salle des fêtes
Lundi	08/05/23		Fête de la Victoire	Salle Coquelet
Lundi	08/05/23		Fête du Loup	Site du Chauffour
Mercredi	10/05/23		Repas des aînés	Salle des fêtes
Lundi	29/05/23		Course cycliste UFOLEP	
Samedi	03/06/23		Fête des mères	Salle des fêtes
Jeudi	08/06/22	17h30	Indochine	Salle Coquelet
Dimanche	11/06/22		Fête du Chauffour	Chaufour
Vendredi	16/06/23	17h30	Appel du 18 juin	Salle Coquelet
Du	01/07 au 04/07		Brocante et fête communale	
Jeudi	13/07/23		Feu artificiel - retraite aux flambeaux	
Vendredi	14/07/23		Noces d'or	Mairie
Samedi	02/09/23		Forum des associations	Salle Besson
Samedi	14/10/23		Pièce de théâtre	Salle des fêtes
Samedi	18/11/23		Gôûter des aînés	Salle des fêtes
Dimanche	19/11/23		Bourse aux jouets	Salle des fêtes
Dimanche	03/12/23		Téléthon	Salle des fêtes

Mardi	05/12/23	17h30	AFN	Salle Coquelet
A partir du	08/12/23		Distribution des colis	
Lundi	11/12/23		Projection film Ecole L. Michel	Salle des fêtes
Mardi	12/12/23		Projection film Ecoles maternelles	Salle des fêtes
Mercredi	13/12/23		Distribution des coquilles, friandises	Mairie
Jeudi	14/12/23		Projection film Ecole G. Gennes	Salle des fêtes
Vendredi	15/12/23		Distribution livres, coquilles	Ecoles maternelles
Vendredi	15/12/23		Distribution dictionnaires (CM2)	Ecole L. Michel
Vendredi	15/12/23		Noël du Personnel	Mairie ou Salle fêtes
Samedi	16/12/23		Descente Père Noël, feu artifices et	Marché de Noël

Le conseil municipal après avoir délibéré et à l'unanimité retient les propositions de la commission des fêtes.

11) Commission des écoles mercredi 7 décembre 2022

Etaient présents : Mme Laudoux, Mme Morel, Mme Eickmayer,
Mme Bétrancourt, Mr Dessaint

Etaient excusés : Mme Boleux, Mr Roche

Les effectifs :

Ecole	Effectif
Le Chaufour	39
Jean Baptiste Lebas	68
La Paix	42
Louise Michel	167
Pierre Gille de Gennes	80
Total	396

Les différents conseils d'école :

Les élections des représentants des Parents d'élèves se sont déroulées par correspondance.

Ecole Jean Baptiste Lebas :

Le personnel de l'école :

- Mme Debruyne a repris son service à temps complet
- Mme Roche a demandé et obtenu son changement d'école. Mme Jouret a obtenu le poste.
- Au niveau des ATSEM, pas de changement, elles sont deux.

Un service civique est arrivé, un autre en attente.

A noter :

Cette année, le service PMI continue de proposer aux élèves âgés de 4 ans en fonction d'une fourchette établie par leur date de naissance, un bilan de santé. Une convocation sera adressée aux parents des élèves concernés. Nous pouvons constater une augmentation du nombre de parents qui ne s'y rendent pas.

Sorties et Animations :

- Sports le vendredi matin.
- Bibliothèque le mardi Après-midi.
- La semaine du 19 septembre : hommage à la reine d'Angleterre, découverte du thé, des biscuits et du pudding.
- Le 23 septembre : Les 3 classes se sont rendues aux Bois du Chaufour.
- Du 03 octobre au 7 octobre : Semaine banalisée aux exercices sécurité.
- Le 20 octobre, les 3 classes de l'école ont eu une démonstration de manœuvre du camion de pompiers dans la cour de l'école.
- Semaine du goût, autour des recettes d'Halloween.
- Mme Dewalle essaiera de poursuivre son travail sur le développement durable autour des insectes et des élevages en insistant sur leur importance dans l'environnement.
- Les 2 classes de MS/GS participeront au dispositif « école et cinéma » et au centenaire de L'Harmonie d'Auberchicourt en Juin 2023

Questions diverses :

- Remerciement à la municipalité pour l'ensemble des travaux effectués
- Les inscriptions de la cantine sur le site internet

Ecole Du Chaufour

La rentrée :

- Les PS/MS et GS sont rentrés le jeudi 1^{er} septembre, les TPS ont quant à eux fait leur rentrée le lundi 5 septembre.
- Les récréations se font ensemble.

Personnel de l'école :

- La classe de Mme Boivin compte une ATSEM, ainsi que 2 services civiques.
- Intervention de Mme CELISSE via l'association « Lire et faire lire », c'est une conteuse qui fait la lecture aux enfants les mardis matin.

Bilan du 3^{ème} trimestre :

- Avril : Chasse à l'œuf.
- Mai : Spectacle Planète Mômes.
- Parcours du cœur.
- Visite des jardins
- Une conteuse est venue raconter des histoires sur la nature.
- Visite de l'école pour les nouveaux inscrits.

Activités habituelles :

- Séances hebdomadaires d'informatique en petit groupe.
- Déplacement à la bibliothèque.
- Chorale d'école prévue le vendredi matin.
- Initiation à la langue anglaise.

Remerciements :

- L'approvisionnement de la pharmacie.
- Les réparations régulières.

La Paix :

Sorties régulières :

- Salle des sports. Mme Levaux a décidé de ne réserver ses déplacements qu'à la période 5 (difficulté à avoir l'encadrement obligatoire l'an dernier, ainsi qu'aux mesures sanitaires attachés au gymnase et à son matériel).
- Bibliothèque, Mme Levaux et Mme Delbano utilisent le même créneau.

Actions :

- Nettoyons la Nature
- La classe MS et GS est allée ramasser des déchets au Bois du Chauffour et la classe de Mme Delbano est allée dans le quartier.
- Semaine du goût : soupe de potimarron et petits déjeuners français/anglais.
- Formation « apprendre à alerter ».

Remerciements :

- Pour l'installation du panneau d'affichage sur la grille de l'école.
- La remise en état des structures de jeux dans le jardin de l'école.

Groupe Scolaire :

Sorties :

- Les sorties/activités facultatives seront entièrement financées par la coopérative de l'école pour les familles qui cotisent. Pour les autres il pourra être demandé une participation.

Evacuation incendie :

- Louise Michel 1min28 : Bonne évacuation.
- PG de Gennes 1min12 : Bonne évacuation.
- Une trousse de PPMS a été mise à la disposition de l'école par la municipalité.

Informations :

- Un don de 68 ordinateurs a été fait à l'école, qui souhaiterait que ces ordinateurs viennent en renfort dans la salle informatique.
- Mr Pimmel, le conseiller en informatique de l'éducation nationale ne veut pas les aider à les installer.
- Mr Glorieux a fait un diagnostic sur ce qui pourrait être installé sur ces ordinateurs.

Cantine :

- Bonne fréquentation.
- Les repas variés.
- Le repas de Noël aura lieu le 16 décembre avec la visite du père-Noël, un cadeau sera offert par Lys-Restaurations.

Divers :

- La demande d'une garderie.
- Le père-noël sera présent dans les écoles maternelles pour la distribution des friandises et des livres.
- Un film est offert pour les écoles.
- Coût des livres : 2164,60€
- Coût des films : 1267,06€

Pour mémoire il est rappelé les montants versés par la commune :

- Caisse des écoles : - Pour les élèves de maternelles : 29€
- Pour les élèves de primaires : 32€
- Coopérative scolaire : 19€ par élève de maternelle et primaire.

12) SIGPH

- Madame le Maire informe le conseil municipal de la question de l'apprentissage de la natation à la piscine d'Hornaing aux classes de primaires :
- CE1, CE2, CM1, CP et /ou CM2 ? car les CM2 n'ont pas bénéficié des cours de natation en raison du COVID et de l'incendie de la piscine
- Madame le Maire soumet au conseil municipal le rapport d'activité du SIGPH pour l'exercice 2021 :
 - Les communes membres sont Auberchicourt, Bouchain, Bruille lez Marchiennes, Ecaillon, Erre, Fenain, Hornaing, Marchiennes, Neuville sur Escaut, Pecqencourt, Petite-Forêt, Rieulay, Tilloy lez Marchiennes, Vred, Wandignies Hamage, Warlaing ; et Aniche depuis le 1^{er} juillet 2021
 - Effectif : 5 personnes

Le conseil municipal après avoir délibéré et à l'unanimité reconnaît avoir pris connaissance du rapport

13) Bourses aux projets de vie

- Madame le Maire informe du projet d'instaurer une « bourse aux projets de vie » :
 - Le financement s'effectue avec la SIA dans le cadre de la TFPB
 - Une commission de validation des projets devra être créée
 - Des critères seront définis concernant les projets

DELIBERATION TFPB : détail des recettes de la SIA

Dans le cadre des dispositions de l'article 1388 bis du code général des Impôts, les organismes bailleurs sociaux bénéficient d'un abattement au titre de la taxe foncière sur les propriétés bâties, pour l'ensemble des logements sociaux situés dans le périmètre du quartier prioritaire de la politique de la ville (QPV).

En contrepartie de cet abattement, les organismes HLM sont tenus de participer financièrement à la mise en place d'actions et de projets axés sur :

- La création de lien social dans les quartiers
- Développer des actions de qualité de service afin d'apporter un « plus » aux habitants dans leur environnement
- Favoriser le bien vivre ensemble

Pour l'année 2022, la SIA est tenue de reverser cet abattement à la commune comme ci-dessous :

- 5000€ dans le cadre du projet « Bourse aux projets de vie »
- 3000€ concernant le « Repair café »
- 1000€ dans le cadre du projet « Handidanse »

Le présent accord sera justifié par la signature de conventions entre les deux parties.

Cet accord sera prorogé pour 2023 et les années suivantes.

Mme le Maire sollicite l'autorisation de signer les conventions d'abattements TFPB avec le bailleur SIA et de percevoir les recettes associées dans le cadre de ces conventions. Le conseil municipal après avoir délibéré et à l'unanimité autorise Madame Le maire à signer les conventions d'abattements TFPB avec le bailleur SIA et de percevoir les recettes associées dans le cadre de ces conventions.

DELIBERATION : Présentation de l'action « Bourse aux projets de vie »

Pour favoriser l'accès aux projets professionnels, de mobilité ou encore permettant la réalisation d'activités à caractère humanitaires et solidaires, la ville d'Auberchicourt a créé le dispositif « Bourse aux projets de vie ».

En contrepartie, les bénéficiaires s'engagent à effectuer des heures d'engagement citoyens auprès de services municipaux ci-dessous :

- | | |
|------------------------------|------------------------|
| - Cantine | - Administratif |
| - Espaces verts/cadre de vie | - Associatif |
| - ALSH | - Entretien des locaux |

Le montant maximum de la bourse attribuée est de 500€, pour 50h de bénévolat effectué. Un premier versement de 50% du montant de la bourse sera réalisé dès la signature de la convention d'engagement entre la collectivité et le bénévole, puis le solde de 50% à la finalité du projet sous conditions d'avoir réalisé la totalité des heures d'engagement citoyens, initialement prévu.

Afin de bénéficier de cette bourse, le demandeur devra justifier de son identité, sa domiciliation et décrire précisément son projet de vie.

La commission de Bourse aux projets de vie se réunira trois fois par ans, jusqu'à épuisement de l'enveloppe financière, pour décisions d'attributions. Elle sera présidée par Mme le Maire et composée des membres suivants :

- Mme Dominique LAUDOUX, Adjointe
- Mme Marie Jeanne MOREL, Adjointe
- Mr Olivier BAELUS, Adjoint
- Mme Cathy OFFROY, Conseil citoyen
- Mme Sabrina VOLONNINO, CCAS
- Mme Valérie PELLERIN, DGS Mairie
- Mme Sandra TAISNE, Référente Politique de la Ville

Les critères d'attributions sont les suivants :

- Résident sur la commune d'Auberchicourt
- A partir de 16 ans (après autorisation des tuteurs légaux)
- Sans conditions de ressources
- Représenté par 1 personnes ou un collectif
- Que le projet soit défini dans l'un des domaines suivants : professionnel, mobilité, solidarité ou humanitaire

La bourse sera versée directement au bénéficiaire. Celui-ci devra procéder à l'ouverture d'un compte bancaire personnel si besoin.

Madame le Maire sollicite du conseil :

- **D'approuver les modalités techniques et financières d'attribution de la bourse aux projets de vie**
- **De fixer à 500€ maximum le montant de la bourse**
- **L'autorisation de signer les conventions d'engagement et les attestations de fin d'engagement bénévole, pour chaque bénéficiaire de la bourse aux projets de vie**
- **D'approuver la composition de la commission d'attribution et de suivi des bourses aux projets de vie**
- **Ce projet pourra être prorogé pour 2023 et les années suivantes.**

Le conseil municipal après avoir délibéré et à l'unanimité :

- **Approuve les modalités techniques et financières d'attribution de la bourse aux projets de vie**
- **Fixe à 500€ maximum le montant de la bourse**
- **Autorise Madame Le maire à signer les conventions d'engagement et les attestations de fin d'engagement bénévole, pour chaque bénéficiaire de la bourse aux projets de vie**
- **Approuve la composition de la commission d'attribution et de suivi des bourses aux projets de vie**

14) Questions diverses

- Madame le Maire sollicite deux ajouts :
- Le trésor public a demandé de procéder à la mise en non valeur de créances, toutes les procédures mises en place pour recouvrer les sommes ont échoué. Il s'agit d'une somme de 38€ et d'une somme de 39€.
Le conseil municipal après avoir délibéré et à l'unanimité autorise le trésor public à procéder à la mise en non-valeur de créances pour les montants ci-dessus.
- Madame Martine BOLEUX est récipiendaire de la médaille d'honneur régionale, départementale et communale échelon vermeil. Madame le Maire sollicite l'accord du conseil municipal afin de pouvoir verser la prime communale d'un montant de 190€
Le conseil municipal après avoir délibéré et à l'unanimité autorise le versement de la prime communal pour la médaille d'honneur régionale, départementale et communale échelon vermeil à Madame Martine BOLEUX pour un montant de 190€.
- Madame le Maire rappelle la question concernant le camion de pompiers mis à disposition du centre historique minier de Lewarde. Il est proposé de voir avec l'association d'Aniche, avec l'étude d'une convention incluant la mise à disposition du véhicule à la commune d'Auberchicourt pour des évènements.
- Madame le Maire informe que le SICAEI (syndicat intercommunal d'aide à l'enfance inadaptée) s'est réuni le 26 octobre 2022 :

- Pour la demande de retrait de la ville de Tilloy lez Marchiennes refusée à la majorité
 - Pour les projets avec la ville de Douai ; location des anciens bâtiments de l'ESAT et l'agrandissement de la cantine scolaire de l'école Fougerousse, acceptés à l'unanimité
 - La proposition du CDG 59 pour les services de prévention, retenue à l'unanimité
- Madame le Maire informe qu'un recours a été fait pour le projet des éoliennes. Un arrêt de la cour d'appel a été notifié suite à l'audience du 10/11/2022.
- L'arrêté du 30 juillet 2021 du Préfet du Nord est annulé
 - L'autorisation environnementale tendant à la construction d'un parc éolien sur Auberchicourt, Monchecourt, Emerchicourt, est accordée
 - Il est enjoint au Préfet du Nord de définir dans un délai de 4 mois les prescriptions nécessaires.
- Madame le Maire informe que le conseil municipal peut émettre un avis concernant la société Metha-agri-Flines située à Flines Les Raches, pour une demande d'implantation sur la commune de Marchiennes.

Le conseil municipal après avoir délibéré et à l'unanimité décide de ne pas donner d'avis.

- Madame le Maire informe que le marché public des espaces verts a été publié. Deux sociétés ont transmis leur dossier et assisté à la visite obligatoire : Les stés Avenir Jardin et Pinson.
- Madame le Maire informe que les permis de louer et diviser seront instaurés à partir du 01/01/2023. La commune recevra les demandes de permis, qui seront instruites par la CCCO.
- Madame le Maire informe qu'une réunion a eu lieu avec le SCOT en novembre 2022.
- La décision a été prise d'éteindre l'éclairage public de 23H à 5H : estimation de 50% en moins pour la consommation (source Enedis)
 - Les recommandations pour les températures sont les suivantes :
 - 19 degrés dans les pièces occupées
 - 16 degrés hors occupation
 - 20 degrés dans les écoles
 - 14 degrés dans les salles des sports
 - 1 degré en moins permet 7% en moins sur les factures
 - Recommandation pour la température de l'eau dans les ballons d'eau chaude : 55 degrés

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h.